



# LOCLE-CHAUX-DE-FONDS-NEUCHÂTEL.



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE NEUCHÂTELOISE**

**DU CHEMIN DE FER PAR LE JURA INDUSTRIEL.**

*A tous les habitants du canton de Neuchâtel.*

CHERS CONCITOYENS,

Les actionnaires de la Compagnie neuchâteloise, réunis en assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, le 20 octobre passé, ont décidé de se charger de la construction d'un chemin de fer destiné à relier les trois grands centres de notre canton, et ils ont donné au conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus pour procurer les moyens d'exécuter cette œuvre patriotique.

Le chemin de fer, après avoir passé à la Chaux-de-Fonds, traversera la montagne au moyen de deux tunnels et débouchera au Val-de-Ruz, entre les Hauts-Geneveys-sur-Fontaine et Fontainemelon, et ce sera entre ces deux villages que sera établie la première station. La seconde station sera placée aux Geneveys-sur-Coffrane; la troisième près de Rochefort; la quatrième entre les villages de Corcelles, Pescux, Cormondrèche et Auvernier, et de là, on arrivera à Neuchâtel, où le débarcadère sera placé au bord du lac.

Comme vous le voyez, ce chemin de fer desservira tous les intérêts du pays: les Montagnes par les stations du Locle et de la Chaux-de-Fonds; le Val-de-Ruz par les stations des Hauts-Geneveys et des Geneveys-sur-Coffrane; le Val-de-Travers par la station de Rochefort; le Vignoble et la capitale du canton par les stations de Corcelles et de Neuchâtel. C'est donc une œuvre essentiellement nationale, un chemin de fer neuchâtelois, dont l'utilité et la nécessité même ne sauraient être révoquées en doute.

En outre, cette ligne ne tardera pas à ajouter à son caractère national, celui de ligne internationale, à mesure que depuis le Locle elle se dirigera par Morteau sur Besançon. En effet, il s'est formé dans cette dernière ville une compagnie dont le capital est de cinquante millions, et qui a demandé au Gouvernement Impérial, la concession d'un chemin de fer de Gray à Besançon, et de Besançon au Col-des-Roches. Les assurances reçues au sujet du succès de cette demande

sont de telle nature que l'on ne peut plus douter aujourd'hui de voir la concession accordée, peut-être même avant la fin de l'année courante.

Dans ces circonstances, les soussignés pensent que le moment est venu où le pays tout entier doit réunir ses efforts pour amener à bien l'entreprise projetée, et où il faut rassembler les ressources de l'Etat, des communes et des particuliers pour exécuter une œuvre nécessaire pour maintenir la prospérité et l'unité du canton de Neuchâtel.

Les soussignés viennent en conséquence demander à tous leurs concitoyens de s'intéresser au chemin de fer national dont les études ont été faites par ordre du Grand-Conseil, et seront communiquées à cette autorité dans sa prochaine assemblée du 19 novembre courant. Si, comme ils l'espèrent, l'utilité de cette entreprise est bien comprise par les particuliers, on pourra être persuadé d'avance que ce ne sera pas en vain que l'intervention et la coopération de l'Etat sera réclamée.

Afin d'atteindre ce but, il est nécessaire que les communes et les particuliers manifestent l'intérêt qu'ils prennent à cette affaire, soit en souscrivant des actions, soit en faisant, s'ils le jugent convenable, des souscriptions d'une autre nature. Il faut, pour exécuter l'entreprise, un capital de huit à dix millions, dont la moitié au moins doit être trouvée dans le pays. Ce n'est pas là une somme qui dépasse les forces dont les citoyens et les corporations peuvent disposer.

Il ne faut pas perdre de vue que les actions souscrites ne représenteront pas un capital perdu. Les calculs qui ont été faits justifient que le revenu de cette ligne sera très satisfaisant.

En outre, ce ne sera pas immédiatement que devra être payé le montant total des actions. Les versements seront répartis sur les trois années nécessaires pour l'exécution complète des travaux.

Il nous reste, chers concitoyens, à vous prier de faire dans cette circonstance tout ce que réclame l'intérêt du pays, et de venir, sans perdre de temps souscrire, chacun suivant vos forces, les actions nécessaires pour la formation du capital. Dès que les souscriptions seront terminées, tous les actionnaires anciens et nouveaux seront réunis en assemblée générale.

Nous espérons que l'appel que nous faisons ici à votre patriotisme sera compris de chacun, et nous nous ferons un devoir de vous communiquer le plus tôt possible le résultat de nos démarches.

Chaux-de-Fonds, le 3 novembre 1853.

Au nom du conseil d'administration :

*Les Directeurs :*

A. DELACHAUX, avocat,  
Edouard SANDOZ-VISSAULA,  
Paul COURVOISIER.

*Le Président :*

L<sup>s</sup>.-Ulysse DUCOMMUN-SANDOZ.

*Les Vice-Présidents :*

H. GRANDJEAN. — G. IRLET, docteur.

*Le Secrétaire :* A. LAMBELET.